Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN • Décembre 2011, volume 25, numéro 10

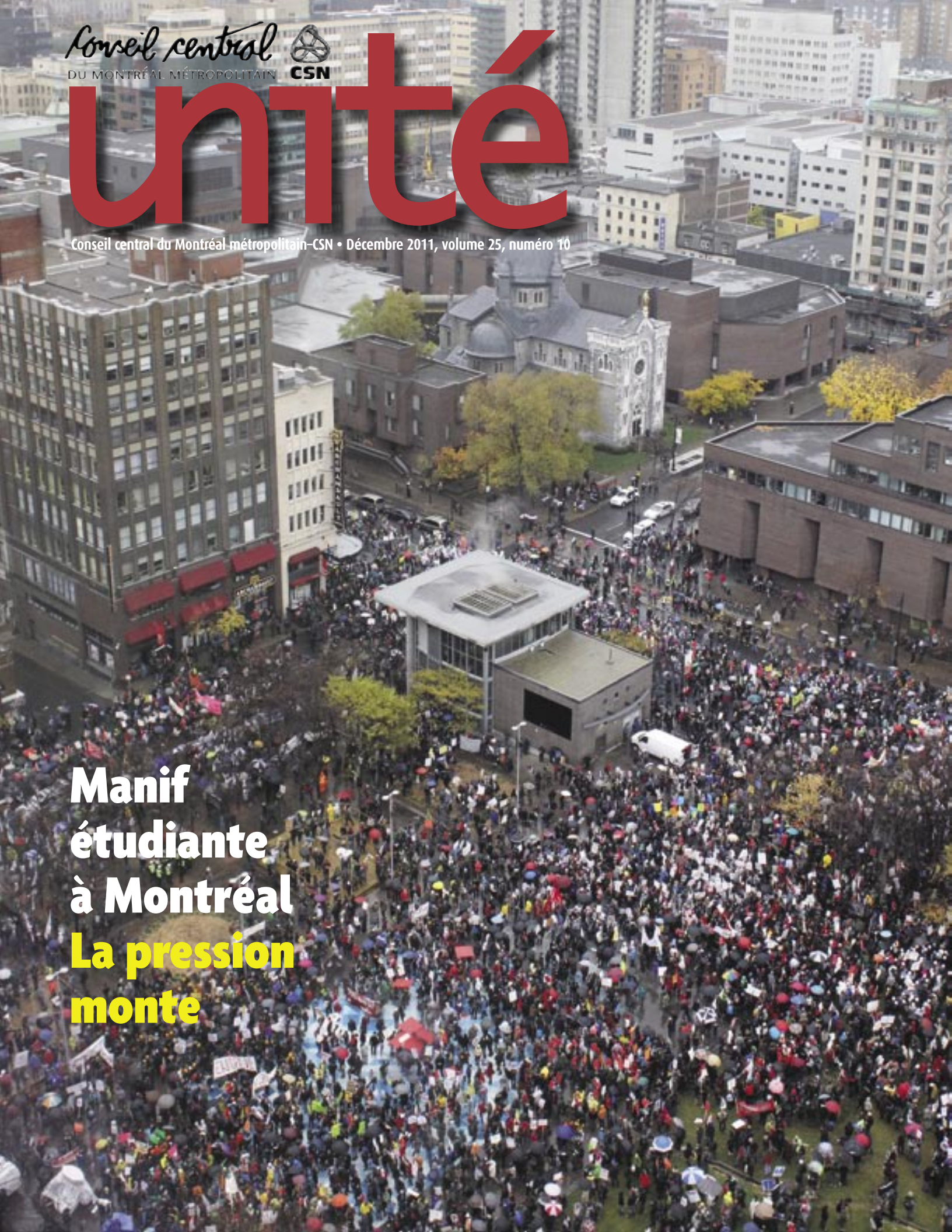

Manif étudiante à Montréal

La pression monte

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Hélène Gauthier
Correction : Michèle Delsemme
Photographies : Clément Allard, Normand Blouin, Michèle Delsemme, Hélène Gauthier, Michel Giroux, Louise Leblanc, Emmanuelle Proulx
Illustration : Boris
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
helene.gauthier@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Décembre

30 novembre
Assemblée générale

30 nov. 1er et 2 déc
Exécutif syndical I

5 et 6
Délégué-e syndical

5 et 6
Initiation à la santé sécurité du travail

12, 13 et 14
Work related Accidents and Diseases

15 et 16
Information dans notre syndicat

19, 20 et 21
Union Executive I

Coup d'œil sur l'assemblée générale

S'indigner!

Le président du conseil central a qualifié le mois d'octobre de très actif! Entre autres, on a vu naître le mouvement des indignés de Montréal qui tient toujours un campement au square Victoria. Une manifestation a eu lieu le 15 octobre à Québec pour réclamer une table nationale sur les conditions salariales dans les centres d'hébergement privés. Une autre manifestation organisée par la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics s'est tenue lors du congrès du Parti libéral à Québec le 22 octobre. Au niveau fédéral, on s'inquiète du projet de loi C-19 qui vise l'abolition du registre des armes à feu et la destruction de tous les dossiers, malgré les demandes de Québec de les préserver. Par ailleurs, rien de réjouissant que la création du nouveau parti de droite de François Legault qui semble récolter la faveur populaire. D'autres événements sont à l'ordre du jour : l'importante manifestation contre la hausse des droits de scolarité à Montréal le 10 novembre et le Forum québécois sur l'énergie du 16 au 18 novembre à Shawinigan. Soulignons enfin qu'exceptionnellement, la prochaine assemblée générale du conseil central aura lieu **le mercredi 30 novembre.**

Nos invité-es

Pour **Gabriel Nadeau-Dubois**, de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) qui représente 45 000 étudiantes et étudiants provenant d'une vingtaine d'associations collégiales et universitaires, « la hausse des droits de scolarité, c'est une attaque à l'accessibilité aux études ». Le travail étudiant a atteint des sommets inégalés avec une moyenne de 19 heures de travail par semaine et on s'inquiète de l'effet qu'aura cette hausse sur l'endettement étudiant. À l'heure actuelle, on observe au Québec un taux de fréquentation aux études postsecondaires supérieur de 10 % par rapport à la moyenne canadienne. Plusieurs recherches confirment les impacts d'une hausse des droits de scolarité sur l'accès aux études, particulièrement pour les moins nantis. L'ASSÉ, comme le conseil central et la CSN, prône la gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement.

Puis, **Aldo Miguel Paolinelli** est venu nous entretenir du projet de loi éliminant le placement syndical dans la construction. Monsieur Paolinelli a rappelé que la CSN-Construction dénonce le placement syndical depuis 40 ans. Il a insisté sur le fait que les travailleurs de la construction se retrouvent très souvent dans une situation précaire, leur travail n'étant jamais assuré d'un emploi à l'autre. Pour plus de précisions, voyez l'article en pages 6 et 7.

Ensuite, Véronique De Sève a fait une présentation de la participation du conseil central dans différents lieux de concertation. Si le conseil central est conscient des limites que cela pose, il estime que ces lieux sont essentiels puisqu'ils permettent de forger des alliances stratégiques et de porter notre message ainsi que nos orientations sur les luttes sociales et politiques.

Lucie Dufour du Regroupement économique et social du sud-ouest (RESO) et **Naïla Paiement** du Carrefour jeunesse emploi du sud-ouest (CJESO), ont fait part de leur travail qui consiste à développer et à maintenir des emplois de qualité pour les communautés du sud-ouest de Montréal. Ces groupes s'allient également avec d'autres organisations sur des enjeux sociaux comme la réfection de l'échangeur Turcot, par exemple. Ils offrent des services aux entreprises privées et d'économie sociale toujours avec l'objectif de créer des emplois de qualité en ayant une approche de développement durable.

Enfin, **Marc Laramée, Israël Marcotte et Patrick Sicotte**, des militants de Occupons Montréal, nous ont parlé de leur mouvement de résistance citoyen pacifique. Les indignés offrent tous les jours plusieurs activités d'éducation politique sur le campement. Pour eux, le fait de voir des gens se mobiliser et s'organiser est en soi une victoire! Les délégué-es se sont dits inspirés par ce mouvement de mobilisation qui ouvre un espace pour dénoncer les dérives du capitalisme ●

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

Prendre soin des autres : un travail à valoriser

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

L'automne a été particulièrement chaud. À de multiples reprises et pour de nombreuses causes toutes aussi bonnes les unes que les autres, nous avons enfilé nos chaussures de marche pour manifester notre indignation et notre solidarité. Si toutes ces luttes sont importantes, certaines revêtent un caractère particulier. Une de celles-ci est la lutte que mène le personnel syndiqué des centres d'hébergement privés. Saviez-vous que la moyenne salariale du secteur est de 12,88 $ l'heure et que la majorité des travailleuses et des travailleurs ont un salaire frôlant le salaire minimum? Plus de 3 000 places sont subventionnées par le gouvernement dans les centres privés sans que cela ne transparaisse sur les conditions de travail des salarié-es. Ainsi, cet automne, les syndiqué-es des centres d'hébergement privés se sont regroupés et ont entamé une grande tournée nationale pour changer les choses. La situation à laquelle sont confrontés ces travailleurs, et plus spécifiquement ces travailleuses (85 % des effectifs sont des femmes), est une autre illustration du manque de reconnaissance sociale des professions dont la prestation de travail vise à fournir des soins aux personnes.

Prendre soin des autres : un travail méritant une véritable reconnaissance

D'abord soulevée par les féministes, la problématique du manque de reconnaissance des professions d'aide aux personnes demeure un enjeu social important. La très grande majorité des personnes qui accomplissent ce type de fonctions étant des femmes, on a longtemps perçu les professions de soins aux personnes comme étant un prolongement de leur rôle traditionnellement dit « naturel ». Cette perception amoindrit le caractère « professionnel » des actes accomplis. Aussi, on sous-estime grandement les exigences physiques et psychologiques de ce type de tâches. On demande à ces travailleuses qu'elles accomplissent leur travail tout en démontrant une grande empathie, ce qu'elles font de manière évidente, comme en témoigne la façon dont elles parlent des gens avec qui elles travaillent. D'ailleurs, hommes ou femmes, les gens qui s'occupent d'enfants dans un CPE ou de personnes âgées dans un centre d'hébergement privé en font bien plus que ce que la *job* exige en termes d'écoute et d'attention sans que cela soit pris en compte dans leurs conditions de travail.

Accompagner les personnes vieillissantes

Ce n'est un secret pour personne, la société québécoise est vieillissante. Parmi la population âgée, la catégorie qui enregistre la plus grande croissance est celle des individus de 80 ans et plus. Cette nouvelle réalité comporte de nombreux défis afin d'adapter les milieux de vie à leurs besoins particuliers, dont celui de l'hébergement. D'ailleurs, tant dans les résidences privées que dans les établissements publics, on constate un alourdissement des besoins au niveau des pertes d'autonomie et des déficits cognitifs des résidants. À cela s'ajoute une fragilisation sociale découlant du rétrécissement du réseau social lié au vieillissement. Cette situation rend encore plus précieux les liens d'attachement qui se créent entre les résidants et les personnes qui leur prodiguent les soins. Malheureusement, les mauvaises conditions de travail amènent un haut taux de roulement de personnel. Dans les centres d'hébergement privés, la moyenne du nombre d'années d'ancienneté est de quatre ans, ce qui nuit aux liens d'attachement et multiplie les ruptures douloureuses tant pour les personnes qui y travaillent que pour celles qui y résident. Comme il y a de moins en moins de construction de nouveaux centres dans le secteur public, les personnes âgées n'ont d'autre choix que de se tourner vers le privé. Pour reprendre le slogan de la campagne de la FSSS–CSN pour l'amélioration des conditions de travail dans les centres d'hébergement privés, le gouvernement doit ouvrir les yeux! Il ne peut continuer d'investir massivement dans ce secteur sans reconnaître la valeur du travail de celles et de ceux qui y œuvrent au quotidien. Nous devons dénoncer ceux qui font rimer empathie avec profit et pleinement reconnaître le rôle des gens qui prennent soin des autres ●

Fermeture du Couche-Tard D'Iberville/Jean-Talon

Une fête d'Halloween empreinte d'émotions

Afin de pouvoir saluer dignement les clients qui fréquentaient le Couche-Tard à l'angle des rues D'Iberville et Jean-Talon, la douzaine d'employé-es du dépanneur désormais fermé se sont vêtus de leur plus hideux costume à l'occasion de l'Halloween, moment choisi pour serrer la main une dernière fois aux habitués de la place.

Pour l'occasion, certains portaient même un masque à l'effigie de la mascotte de Couche-Tard, le fameux hibou. Empreints de beaucoup d'émotivité, mais aussi d'une grande solidarité, les syndiqué-es ont partagé ensemble de beaux moments, parfois très poignants. C'est la larme à l'œil qu'ils ont dit un ultime bonjour à des clients qui, dans certains cas, étaient devenus des amis.

Annabelle Bonneville et son fils Jérémie fréquentaient le Couche-Tard depuis sept ans

Annabelle Bonneville et son garçon Jérémie étaient présents à cette fête d'adieu. Madame Bonneville se dit choquée de cette fermeture, qui à son avis, est complètement liée à la syndicalisation. Celle qui fréquentait ce Couche-Tard depuis sept ans s'ennuie des employé-es et doit maintenant parcourir une plus grande distance pour se rendre dans un dépanneur. «Je suis très fière d'eux et ils ont eu raison de vouloir se syndiquer», a-t-elle lancé, malgré tout, toute souriante.

Le dépanneur a été sauvagement fermé le 15 septembre par la direction du Groupe Couche-Tard. Celle-ci veut contrer la campagne de syndicalisation entreprise par la CSN dans ses commerces. Parmi les 13 employé-es qui ont perdu leur gagne-pain, certains étaient soutiens de famille ●

Fermeture annoncée du Mount Stephen Club

Un coup bas

La direction d'un sélect club privé à Montréal, le Mount Stephen Club, a annoncé, dans une lettre de licenciement collectif, la fermeture de l'établissement lors d'une séance de conciliation qui s'est tenue à la mi-octobre. Cette annonce est vraisemblablement liée à la décision des 70 travailleuses et travailleurs du club privé de se syndiquer. C'est le Groupe hôtelier Tidan qui est propriétaire de ce chic restaurant situé au centre-ville de Montréal, dans un bâtiment historique de plus de 140 ans.

Affilié à la CSN depuis un an, le syndicat s'est dit étonné et outré de cette décision qui, si elle est appliquée, prendra effet le 23 décembre, en pleine période des Fêtes. Jamais la direction n'a évoqué de problèmes financiers pour justifier sa position. La CSN entreprendra tous les recours nécessaires pour soutenir le groupe de salarié-es ●

Un mouvement citoyen pacifique

Occupons Montréal

Redonner au peuple ce qui lui revient : voilà l'essence du message des indigné-es de Montréal qui occupent le Square Victoria, renommé la Place du peuple, depuis plusieurs semaines déjà. Les indigné-es souhaitent poursuivre leur action d'occupation citoyenne pacifique. Le conseil central leur a offert son appui.

Centres d'hébergement privés

Des salaires honteux pour un travail si valeureux

Plusieurs centaines de travailleuses et de travailleurs des centres d'hébergement privés se sont rassemblés devant l'Assemblée nationale à Québec le 15 octobre pour dénoncer leurs piètres conditions de travail. Ce groupe de salarié-es, la plupart des femmes, dénonce l'indifférence dans laquelle ils sont laissés depuis de nombreuses années.

Une manifestante a expliqué qu'après huit ans de service, elle reçoit un maigre salaire de 10,65 $ l'heure. Une autre s'est insurgée du fait que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) n'accorde aucune reconnaissance à leur travail quotidien auprès de personnes vulnérables, les personnes âgées. «J'adore mon travail, j'aime ça prendre soin des gens, mais ce n'est pas pour la paye que je le fais», a soutenu une manifestante.

La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS–CSN), qui représente 2250 travailleuses et travailleurs de ce secteur, a pourtant interpellé le ministère en mai puis en septembre afin de demander la mise sur pied d'une table de travail nationale pour étudier les conditions salariales en centre d'hébergement privé. Mais du côté du MSSS, c'est le silence radio. On souhaite que les salarié-es obtiennent un salaire de 15$ l'heure en 2014 ●

1er décembre : Journée mondiale de lutte contre le sida

La saison du rouge commence !

Photo : Lycée Louis-Jouvet

Au moment d'écrire cet article, les manteaux arborent de beaux coquelicots rouges nous rappelant ceux qui sont tombés au combat. Le 11 novembre, c'est le jour de l'Armistice; on se souvient des combats, de ceux qui se sont battus, de ceux qui sont tombés et de ceux qui sont encore là.

Quelques semaines plus tard, nous allons voir apparaître les rubans rouges que nous devrions tous porter solidairement. Malheureusement, dans ce cas, le combat n'est pas encore terminé. À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1er décembre, souvenons-nous de ceux qui sont décédés et supportons ceux qui souffrent.

Une occasion pour souligner le 1er décembre

Le comité LGBT du conseil central vous invite à donner votre appui à la lutte contre le VIH et le sida à l'occasion de l'assemblée générale du 30 novembre. Le comité tiendra une table d'information avant l'assemblée; ce sera l'occasion de discuter de cette question et de porter le ruban rouge qui sera remis sur place.

Le tapis rouge...

Sur une note plus gaie, je tenais à souligner le Gala Arc-en-Ciel, organisé par le Conseil québécois des gais et lesbiennes, qui s'est déroulé le 24 octobre. Des représentantes et des représentants du conseil central, de la FSSS-CSN et de la CSN ont pris part à cet important événement pour la communauté LGBT. L'ancienne secrétaire générale de la CSN, Lise Poulin, était en nomination pour le prix Coup de cœur du public pour son engagement dans cette cause. L'organisme REZO, qui se voue à la santé mentale, physique, sexuelle et sociale des hommes gais et bisexuels du Québec, a remporté le prix Groupe par excellence. Compte tenu de la contribution exceptionnelle de cet organisme, le comité LGBT recevra vos dons lors de l'assemblée générale ●

Éric Deveau
Comité LGBT
SNE du CHU Sainte-Justine–CSN

Quelques faits

- Le VIH est identifié par les chercheurs Luc Montagnier et Robert Gallo en 1983
- Entre 1981 et 1985, 10000 cas de sida sont recensés dans le monde
- Un test sanguin pour détecter la maladie est mis au point en 1985
- Le symbole du ruban rouge est créé en 1991 par Franck Moore
- En 1993, le sida devient la première cause de mortalité chez les hommes de 29 à 40 ans à Montréal. 1993 est aussi l'année où on signale le plus grand nombre de cas
- En 2008, on estimait à 65000 le nombre de Canadiens atteints du VIH, comparativement à 57000 à la fin de 2005
- À l'heure actuelle, les chercheurs observent une augmentation de 11% à 18% du nombre de cas
- Au premier trimestre de 2010, 15,1% des dépistages ont été effectués tardivement, puisque les personnes diagnostiquées étaient déjà au stade du sida
- Le sida peut apparaître plusieurs années après la transmission du virus.

Projet de loi sur le placement syndical dans la construction

«Dites 33» : un pas vers la guérison d'une industrie malade

Le projet de loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction est un pas vers la guérison d'une industrie gangrenée par de nombreuses années de discrimination et d'intimidation.

Avec le placement syndical, plutôt que de jouer leur rôle qui est de défendre les droits et les intérêts des travailleuses et des travailleurs, les syndicats se métamorphosent en agence de placement et décident quels travailleurs pourront être engagés sur les chantiers. En plus d'être à l'origine d'intimidation et de violence, le fait de «placer» ces travailleurs dénature la mission fondamentale des syndicats.

Pour la CSN-Construction, le projet de loi 33 contribuera à civiliser les relations de travail dans cette industrie. On estime que sur certains chantiers, un travailleur sur quatre est placé, et non référé, par les deux plus grandes organisations syndicales, soit la FTQ-Construction et le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, communément appelé l'International. Cette situation a pour effet de brimer non seulement le droit de choisir son allégeance syndicale, mais aussi et surtout, le droit fondamental de travailler. Si un travailleur ne choisit pas de se syndiquer auprès du «bon syndicat» dans un secteur donné, il risque de se voir refuser l'accès à plusieurs chantiers. Celui qui choisit le syndicat qui contrôle l'embauche est, pour sa part, soumis à l'autorité de l'agent d'affaires qui décide qui, parmi ses membres, travaillent et pour quelle durée. C'est tout à fait discriminatoire et cela va à l'encontre de toutes les chartes internationales.

> ***«Je vous demande formellement d'avoir le même courage que les travailleurs qui ont brisé le silence [après avoir] été victimes de discrimination.»*** **— Aldo Miguel Paolinelli**

En commission parlementaire sur le projet de loi, à la fin octobre, le président de la CSN-Construction, Aldo Miguel Paolinelli, a décrié l'insoutenable position vécue par plusieurs travailleurs : «Je vous demande formellement d'avoir le même courage que les travailleurs qui ont brisé le silence [après avoir] été victimes de discrimination.»

Louis-Serge Houle et Aldo Miguel Paolinelli, coordonateur et président de la CSN-Construction et Jacques Létourneau, vice-président de la CSN à la commission parlementaire sur le projet de loi 33

Un véritable service de référence

En abolissant l'actuelle procédure qui permet le placement syndical directement auprès des entrepreneurs, le projet de loi, s'il est adopté, mettra en place un service de référence géré par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Le rôle de la CCQ sera donc bonifié. C'est auprès d'elle que les syndicats devront dorénavant référer leurs membres, des travailleurs qui auront dûment inscrit leurs disponibilités. Ainsi, les syndiqué-es continueront de bénéficier des services de leur syndicat dans leurs recherches d'emploi, mais ceux-ci ne pourront plus faire la loi sur les chantiers.

Cette nouvelle façon de faire, selon la CSN-Construction, assurera un véritable pluralisme syndical dans l'industrie. Elle permettra aux syndicats de faire leur véritable boulot, soit celui de lutter pour l'amélioration des conditions de travail de leurs membres. S'il n'est pas parfait, ce projet de loi a le mérite de vouloir limiter l'arbitraire dont sont victimes les travailleurs. Un mécanisme aurait cependant dû prévoir des sanctions pour les employeurs qui discriminent les travailleurs en raison de leur affiliation syndicale.

Placement syndical

Le projet de loi propose :

- De donner un rôle central à la CCQ dans la référence des travailleurs
- D'obliger les entrepreneurs à faire connaître à la CCQ leurs besoins de main-d'œuvre
- De faire en sorte que les travailleurs inscrivent leur disponibilité à la CCQ
- D'interdire le placement syndical, source de discrimination et d'intimidation
- D'accorder des permis de référence de la main-d'œuvre aux organisations syndicales, assortis de règles sous peine de perdre la licence.

La négociation

Le projet de loi propose des modifications dans les négociations de la convention collective qui régit les 155 000 travailleuses et travailleurs de la construction au Québec. La CSN-Construction est favorable à la plupart de ces changements, notamment la place accordée aux organisations syndicales présentes dans l'industrie. Toutefois, on estime que la rétroactivité des salaires aurait dû être consentie puisque lorsque les délais courent en négo, les travailleurs sont privés de sommes importantes.

Le projet de loi accorde un siège aux cinq organisations syndicales au CA de la CCQ, une bonne chose puisque tout le monde aura droit au chapitre.

Somme toute, le projet de loi 33 s'attaque aux plus gros morceaux et permettra de faire un grand bond en avant dans l'assainissement des pratiques dans le secteur de l'industrie ●

www.csnconstruction.qc.ca

Manifestation étudiante du 10 novembre

Non à la hausse!

Plus de 30 000 personnes, des étudiantes et des étudiants, mais aussi des citoyens refusant que l'accès à l'éducation universitaire soit limité aux plus nantis ont marché dans les rues de Montréal le 10 novembre pour dénoncer la hausse annoncée des droits de scolarité.

Armés de pancartes aux slogans revendicateurs, les étudiants sont partis de la place Émilie-Gamelin, près de l'Université du Québec à Montréal et ont convergé vers les bureaux du premier ministre Jean Charest, avenue McGill College.

Ces jeunes venus de partout au Québec par autobus scolaire ont, pour la plupart, tenu une journée de grève pour cette occasion. Le gouvernement Charest, lors de son budget en mars dernier, a annoncé une augmentation des frais de scolarité de près de 75%, soit une hausse de 1 625$ sur cinq ans à compter de 2012.

Considérée comme étant la pire attaque à l'accessibilité aux études universitaires, les associations étudiantes nationales craignent que cette hausse ait non seulement des impacts sur l'accès aux études universitaires, mais qu'elle soit également responsable d'un endettement accru pour les étudiants. Une récente étude produite par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) montre en effet que les étudiants sont de plus en plus nombreux à cumuler des dettes de diverses sources (dettes pour la scolarité, familiale et de crédit). De plus, l'endettement commence dès l'entrée au cégep, plusieurs devant quitter leur région pour poursuivre des études supérieures ●

Colloque de l'IRIS

Vieillissement : une catastrophe ?

La population québécoise connaît un vieillissement accéléré avec l'arrivée des baby-boomers dans le groupe des 65 ans et plus. On cherche à nous alarmer : incapacité d'assumer collectivement ce vieillissement, impacts catastrophiques sur les finances et les services publics. Cette vision est martelée quotidiennement par les politiciens et les médias.

Une lecture toute différente est possible. Plusieurs intervenants mettent l'accent sur les opportunités à saisir plutôt que les catastrophes à éviter. Lors d'un colloque organisé par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) le 14 octobre, des spécialistes ont montré que les chiffres avancés par le gouvernement Charest pour justifier une plus grande privatisation des services et de l'hébergement pour les personnes âgées ne tiennent pas la route. Pierre Beaulne, de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), précise que les hausses de coûts sont sous le contrôle du privé (médicaments, technologie). François Béland, professeur titulaire à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, a démontré que les coûts de santé sont clairement plus élevés pour l'année qui précède le décès peu importe l'âge, alors que ces coûts sont stables pendant les dix années précédentes. Devrions-nous traiter davantage de la mort plutôt que d'insister sur le vieillissement ? Sans compter que les aîné-es sont un apport de valeur pour la société (bénévolat, aide aux familles).

Frédéric Hanin de l'Université Laval rappelle que les régimes de retraite privés ne couvrent que 27 % de la population. Une augmentation du maximum admissible au régime de retraite du Québec (RRQ) aiderait à soutenir le régime public.

On a aussi parlé des adaptations nécessaires à l'organisation des services pour les personnes âgées, allant des soins à domicile aux ressources d'hébergement. Le Dr Réjean Hébert, professeur titulaire de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, a élaboré un modèle de coordination des services (PRISMA) qu'il a testé dans la région de l'Estrie. Les résultats sont prometteurs et il est prévu de l'étendre à l'ensemble des régions du Québec. Bref, le colloque de l'IRIS a été porteur de changements de paradigmes et d'idées novatrices pour sortir du fatalisme face au vieillissement ●

Francis Lagacé
2e vice-président
Caroline Tremblay
Front de lutte santé et services sociaux
STEPSSSQ–CSN

Visite de camarades de la CFDT

Lutter contre la crise partout sur la planète

Le conseil central a reçu la visite de deux représentants syndicaux de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), une importante organisation syndicale française qui compte plus de 850 000 membres.

Jean-Pierre Laurenson, trésorier régional, est responsable de la santé au travail et du logement à la CFDT de la région Rhône-Alpes et Philippe Coulireau est responsable d'un syndicat départemental de collectivités locales du département de l'Isère. Lors du conseil syndical tenu le 19 octobre, les deux militants se sont dits impressionnés par le travail effectué sur le front des luttes sociales au conseil central. Ils ont évoqué la crise économique qui touche l'Europe actuellement et ont dit craindre une aggravation de la situation. Environ 25 % des jeunes sont au chômage en France et les nouveaux emplois créés sont souvent précaires et de courte durée. Comme partout dans les pays occidentaux, on observe la même tendance : l'écart entre riches et pauvres continue de s'accroître. Devant l'ampleur de cette crise, la CFDT souhaite que les puissances réunies autour du G20 puissent relancer l'économie mondiale, en évitant la récession et surtout, en imposant un début de régulation financière.

Le conseil central a interpellé les militants de la CFDT sur la question de l'Accord économique et commercial global (voir l'article en page 10), un enjeu qui concerne tous les pays de l'Union européenne et le Canada. La CFDT ne s'est pas positionnée ●

Le film *République* de Hugo Latulippe

Un éclairage lucide

« Sortir du pétrole, sortir de la croissance et sortir du capitalisme. » C'est essentiellement le message que nous livre le plus récent documentaire de Hugo Latulippe intitulé *République, un abécédaire populaire*.

Dans ce film de 90 minutes, le réalisateur donne la parole à des femmes et à des hommes qui s'indignent du sort de leurs pairs et de leur planète. Ici, pas de Lucien Bouchard, pas de Joseph Facal, pas de Richard Martineau. S'il n'est pas partisan, on y sent clairement le parti pris pour la justice et le désir de « rebricoler un monde meilleur ». Les 53 sentinelles, comme il les appelle, des personnalités publiques, des profs, des syndicalistes, des chercheurs, des philosophes, des créateurs, c'est dans le camp des insoumis qu'il les a choisies. De ce groupe, il a retenu les propos d'une trentaine de leaders qui témoignent de leur vision d'un monde nouveau, où, comme le dit Gilles Gagné, sociologue, la politique permettrait de redécouvrir enfin « l'expressivité de la collectivité ».

« La démocratie, c'est une démocratie d'oligarques où des hommes politiques ont directement accès au pouvoir », s'insurge l'éminent sociologue Guy Rocher.

Le philosophe Alain Deneault, auteur de *Noir Canada*, condamne « les chefs d'État qui ne sont plus que des courtiers qui vendent nos ressources ».

Il y a un urgent besoin d'une prise de conscience collective : « les différentes luttes et les contre-pouvoirs, lorsqu'ils s'expriment et se lient, peuvent mener vers de vrais changements », avance l'urgentologue Marie-Claude Goulet, présidente de Médecins québécois pour un régime public. Il s'agit de mettre ensemble nos ressources et nos moyens.

« Nous sommes des créateurs de mondes », lance avec espoir Serge Bouchard, anthropologue. L'animateur radio de Radio-Canada rêve du jour où un parti politique lancera une idée si folle et si inspirante qu'elle ouvrira des voies impossibles.

République est une douce charge contre les dérives d'un monde en perte de sens. Il ouvre la porte à un grand brassage d'idées, c'est l'étincelle pour inventer un autre monde ●

Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM

Des enjeux cruciaux

La priorité doit être accordée au développement du transport en commun et à la réalisation de quartiers de type TOD (*Transit Oriented Development*). On doit aussi imposer un moratoire sur le dézonage agricole au cours des 20 prochaines années. Ce sont les positions défendues dans un mémoire cosigné par les conseils centraux du Montréal métropolitain, de la Montérégie et des Laurentides dans le cadre des consultations publiques sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Le PMAD vise à déterminer le type de développement qui sera déployé dans les 82 municipalités qui composent la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'ici 2031. Des audiences publiques se sont déroulées sur le territoire de la CMM du 28 septembre au 21 octobre.

Dans leur mémoire, les trois conseils centraux ont insisté sur l'importance de conférer un caractère durable au développement économique et à l'aménagement du territoire.

Des quartiers de type TOD

La réalisation de quartiers de type TOD (*Transit Oriented Development*), des quartiers dont le pôle principal est une infrastructure de transport en commun, comme un métro ou une station de train, constitue une approche salutaire contre l'étalement urbain. « Si cette orientation permet d'offrir de nombreux avantages, notamment parce qu'elle offre des services de proximité, la cible visée de développement de quartiers de ce type doit être plus ambitieuse et s'élever à 60 % des nouveaux ménages plutôt que 40 % comme le propose la CMM », a soutenu Dominique Daigneault, secrétaire générale du CCMM-CSN lors de la consultation publique tenue à Laval le 18 octobre. Pour les conseils centraux, il faut aussi que ce type de quartiers comprenne des mesures visant l'intégration obligatoire de logements sociaux, afin d'éviter la gentrification des milieux urbains et assurer une plus grande mixité sociale, un élément fondamental d'une approche de développement durable.

Des porte-parole du conseil central on présenté les principaux éléments du mémoire lors de la consultation à Laval le 18 octobre

Dominique Daigneault est catégorique sur les investissements en transport collectif : « nous estimons que la CMM ne dispose pas de tous les leviers nécessaires pour faire ce type de développement et elle devra faire des pressions pour hausser substantiellement l'enveloppe de financement du transport en commun ».

Les terres agricoles

Le PMAD prévoit un gel du périmètre urbain pour les cinq prochaines années. À ce chapitre, les trois conseils centraux demandent plutôt un moratoire de 20 ans sur le dézonage agricole. « Il faut cesser de voir les terres agricoles comme une banque de terrains disponibles pour faire autre chose que de l'agriculture. À l'ère de la mondialisation, il faut se donner les moyens d'assurer notre sécurité et notre souveraineté alimentaires et c'est par l'agriculture que cela est possible », ont conclu les porte-parole du conseil central lors de la consultation publique ●

Accord commercial Canada–Union européenne

Inquiétantes négociations

À la mi-octobre avait lieu la 9e ronde de négociation entre le Canada et l'Union européenne en vue de la signature de l'Accord économique et commercial global (AÉCG), un accord de libre-échange ambitieux qui pourrait avoir des impacts sérieux sur nos marchés publics. Les négociateurs souhaitent conclure cette entente d'ici le début de l'année 2012.

Cet accord inquiète au plus haut point plus de 80 groupes au Canada et en Europe, des organisations sociales, environnementales, de femmes et syndicales, notamment le conseil central, qui exigent, dans une déclaration conjointe, l'arrêt immédiat des négociations afin qu'un débat public se tienne sur tout ce qui concerne cet accord.

C'est que les négociations se font dans le plus grand secret et sans mandat de la population, bien que l'AÉCG vise des marchés publics. Les informations sur le contenu de l'accord sont maintenues secrètes et seules quelques fuites permettent d'évaluer l'ampleur des matières qui y sont traitées. Pourquoi des négociations en cachette s'il n'y a rien à cacher ? Le manque de transparence qui caractérise les tractations est en soi fort préoccupant.

Parmi les informations qui ont coulé, l'AÉCG comprendrait une disposition sur la protection des investissements, semblable à ce qu'on retrouve dans le chapitre 11 de l'ALÉNA. Cette disposition permettrait aux entreprises de poursuivre un État ou une collectivité locale en Europe, et au Canada, le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités dans le cas où ces entreprises s'estimeraient lésées et privées de profits anticipés par des réglementations protégeant l'environnement, les emplois, le développement local, etc.

Une telle clause donnerait aux compagnies le pouvoir d'entraver l'élaboration de lois pouvant être considérées comme des obstacles dans les rapports commerciaux. Dans son *Argumentaire sur l'AÉCG, Négocier un accord avec l'Europe* (mars 2011), le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) craint l'introduction de cette disposition puisqu'elle « restreint de façon considérable le pouvoir de légiférer de gouvernements démocratiquement élus ».

Marchés publics commercialisés

C'est par le procédé de « liste négative » que les négociations de l'AÉCG s'effectuent. Les États soumettent une liste des secteurs qui ne peuvent faire l'objet de négociation et « tous les secteurs qui ne sont pas explicitement mentionnés dans la liste sont dès lors couverts par l'accord, y compris ceux qui auraient pu être oubliés ou qui n'existaient pas au moment de l'entente » (*AÉCG, les entreprises ne feront pas la loi !*, déclaration conjointe des organisations sociales du Québec et de la France, octobre 2011).

Claude Vaillancourt, de Attac-Québec et Alexa Conradi, de la Fédération des femmes du Québec en conférence de presse le 13 octobre

Le journaliste Éric Desrosiers du *Devoir* écrivait dans l'édition du quotidien, le 21 octobre : « L'ampleur du travail abattu jusqu'à présent est impressionnante, a confié un négociateur européen. Le degré d'ouverture offert des deux côtés dans le domaine des marchés publics se révèle déjà très élevé ».

C'est cette question des services et des marchés publics qui suscite le plus d'inquiétude parmi les organisations qui questionnent la légitimité de l'accord. « Selon la dernière version du texte de l'accord, rendue accessible grâce à une fuite, les services en matière de santé, d'éducation, d'électricité, de télécommunications, d'eau potable, de culture et les marchés publics qui y sont associés n'ont pas été exclus des discussions » (communiqué de presse, RQIC, 13 octobre 2011).

On craint que l'accord vise, ni plus ni moins, à instaurer une vaste zone de libre-échange qui menacerait nos droits démocratiques, sociaux et environnementaux.

Sonner l'alarme

Depuis plusieurs mois, le RQIC sonne l'alarme sur cette négociation. Il a participé aux actions organisées contre l'AÉCG par les groupes de la société civile à Bruxelles en juillet dernier, il effectue le travail de coordination au sein d'un regroupement d'organisations de la société civile québécoise et a tenu une conférence de presse à Montréal en octobre. Il a également collaboré à l'organisation d'une soirée publique et d'un débat à Ottawa. Pour sa part, le député Pierre Curzi parraine une pétition sur le site de l'Assemblée nationale afin de demander un débat public large sur les enjeux de cet accord. Nous vous invitons à la signer avant le 26 janvier 2012 ●

➲ **www.rqic.alternatives.ca**

Un attachement militant pour la CSN

Les 1 800 membres du Syndicat des employé-es de la Société des casinos du Québec ont fait preuve d'une grande unité en réitérant leur confiance à la CSN lors d'une récente campagne de maraudage. Maintenant, ils pourront se concentrer sur le renouvellement de leur convention collective qui vient à échéance au printemps 2012.

Bienvenue au CCMM–CSN

- Syndicat des gestionnaires de premier niveau ADM–CSN, affilié à la Fédération des professionnèles
- Syndicat des travailleuses et travailleurs des Centres d'hébergement du grand Montréal (CSN) – Section Manoir Louisiane, affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux

Le conseil central souhaite la bienvenue à toutes et à tous les nouveaux membres !

Formation sur Twitter

Fil | @Mentions | Retweets | Recherches | Listes

1 nouveau Tweet

Le comité jeunes du conseil central vous invite à une formation sur Twitter où nous apprivoiserons ce média et en explorerons les différentes possibilités, particulièrement pour la mobilisation et l'information militante.

Apportez votre téléphone intelligent…

Le 13 décembre à 18 h 30
salle Michel-Chartrand
1601, avenue De Lorimier

Pour vous inscrire :

Mireille Bénard
Téléphone : 514 598-2030
Courriel : mireille.benard@csn.qc.ca
Compte Twitter : @mireillebenard

Capsule Environnement

Les poissons menacés

Dans son édition de novembre, l'*Unité* a commencé une chronique sur l'achat de poissons. Dans le présent numéro, nous vous proposons la liste des poissons à éviter. En janvier, nous vous soumettrons une liste « responsable » des poissons et fruits de mer. À ne pas acheter : l'aiglefin, le bar du Chili, la crevette tropicale, l'espadon, le flétan de l'Atlantique, le flétan du Groenland, le hoki de la Nouvelle-Zélande, la morue de l'Atlantique, la raie, le pochetau, le requin, le saumon d'Atlantique d'élevage et le thon rouge.

Pourquoi faut-il remettre en question le poisson d'élevage ?

Les demandes pour les produits de la mer étant de plus en plus grande, l'industrie de l'aquaculture se développe, mais elle ne constitue pas une solution viable au dépérissement des réserves de poissons sauvages. La demande croissante pour des fruits de mer à bas prix et en abondance a des conséquences dramatiques. Parmi les effets néfastes de l'aquaculture sur l'environnement et la société, on compte la destruction de l'habitat, la contamination des poissons sauvages par les poissons d'élevage, l'épuisement des réserves sauvages utilisées comme moulée, la modification de la chaîne alimentaire ainsi que les menaces à la sécurité alimentaire.

Pour plus de détails, consultez la liste rouge à jour sur le site Web de Greenpeace. Le mois prochain, nous vous parlerons des poissons à valoriser.

Patrice Benoit
Comité environnement et développement durable
STT Institut de cardiologie de Montréal (CSN)

➲ **www.greenpeace.ca/nosoceans**

Fiers de travailler en français

CSN

Consultez la page Web sur la francisation des milieux de travail
csn.qc.ca / web / francisation / accueil

Visitez-nous sur Facebook
facebook.com / lacsn

Suivez-nous sur Twitter
twitter.com / lacsn